

Présentation de l'ouvrage de Violaine Roussel,
*Affaires de juges. Les magistrats dans les scandales
politiques en France*

Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui / Politiques et sociétés », 2002

INTRODUCTION

Je voudrais remercier Violaine Roussel d'avoir accepté de nous retrouver pour cette nouvelle et première séance de l'année 2004 et, accessoirement, année du singe. Nous allons aujourd'hui discuter de son livre, *Affaires de juges. Les magistrats dans les scandales politiques en France*, publié en 2002 à La Découverte, livre qui est issu de sa thèse de science politique, dirigée par Michel Dobry, soutenue en janvier 1999 et intitulée *Les magistrats dans les scandales politiques en France (1991-1997)*. Vous avez, depuis la fin de votre thèse, fait le tour de France des séminaires pour présenter votre recherche et nous sommes donc heureux, à notre tour, de vous accueillir parmi nous.

Il est d'usage, dans ce séminaire, que les détails (parfois croustillants) de la biographie de l'invité soit brillamment révélés et analysés par celle ou celui qui la ou le présente. En reprenant le ton de votre livre, je pourrai dire que cette *technologie de régression biographique*, au principe d'un *effet de dévoilement*, fait partie des *formes routinières* de ce séminaire et constitue une *épreuve de grandeur* pour celle ou celui qui est chargé de cette tâche. Mon souci est que je ne dispose pas d'énormément d'informations et, certains seront certainement déçus, je me contenterai juste de retracer, à grands traits, votre parcours.

Sauf erreur de ma part, vous avez fait vos études à Nanterre jusqu'à la fin de votre thèse, après y avoir été ATER. Vous êtes aujourd'hui MCF à l'université Paris VIII-Saint-Denis et membre du LASP qui est le Laboratoire d'analyse des systèmes politiques. Vous avez, l'année dernière, fait partie du *top eight* des candidats à l'agrégation, sélectionnés pour la grande leçon, aujourd'hui supprimée (c'est notre cadeau collectif de Noël). Vous planchiez, si mes souvenirs sont exacts, sur « le changement de loi électorale » le même matin que notre ami Jay Rowell qui, lui, planchait sur « épidémies, pandémies et politique », sujet qui était, tout de même, nettement plus sexy. Vous avez fait partie des malheureux candidats qui n'ont pas été reçus, tout comme Jay, à la différence de certains, présents dans cette salle, dont la chance n'a d'égale que le talent et dont je tairai le nom pour éviter que Jean-Gabriel se reconnaisse.

Vos publications s'orientent dans deux directions distinctes. Vous avez d'abord publié une série d'articles sur les magistrats qui ont été repris dans le livre et vous poursuivez aujourd'hui, sauf erreur de ma part, vos travaux sur les magistrats dans une perspective comparatiste France / Italie, ce que vous aviez d'ailleurs déjà annoncé à la fin de votre livre. Plus récemment, vous avez entamé une série de recherche sur le Front National qui ont donné lieu, l'année dernière, à des publications dans la revue *Contretemps* ainsi que dans le livre collectif dirigé par votre directeur de thèse, Michel Dobry. Vous trouverez ces références dans la bibliographie que j'ai distribué. Vous avez aussi, et cela m'intéresse au plus haut point, publié un article dans un petit livre qui a toutes les apparences et les caractéristiques des livres sur lesquels je travaille. Cet article, coécrit avec Christine Delphy, David Zerbib et notre amie Sabine Rozier, s'intitule « Le travail domestique ne se partage pas, il se supprime » et est paru dans un petit livre intitulé *Diagnostics pour sortir du libéralisme*, publié aux éditions Syllepse et vendu pour la modique somme de 7 euros.

Ceci pourrait être l'occasion, si nous en avons le temps, de discuter sur les liens entre recherche et engagement politique puisque cette petite collection, rattachée à la Fondation Copernic composée en grande partie d'universitaires et dont vous êtes coordinatrice générale, a pour vocation de publier des « notes » (un peu comme le faisait la feu fondation Saint-Simon, mais à gauche) sur des sujets d'actualité et se donne le bel objectif de « remettre à l'endroit tout ce que le libéralisme fait fonctionner à l'envers »¹. Vous pourriez peut-être nous parler

¹ « **Fondation Copernic.** *Pour remettre à l'endroit tout ce que le libéralisme fait fonctionner à l'envers.* Fondée en octobre 1998, à l'initiative de 331 chercheurs, universitaires, militants associatifs, culturels, syndicalistes ou politiques, son appel fondateur constate que «le libéralisme [n'a pas] cessé d'occuper des positions décisives. Qu'il imprègne aujourd'hui toute la pensée de la droite est dans l'ordre des choses.

de cette Fondation et, au-delà, de la place qu'occupe cet engagement dans vos propres recherches. Il n'est peut-être pas anodin, en effet, de se mettre, aujourd'hui, à travailler sur le Front national (vos recherches semblent coïncider, du moins dans le temps, avec les dernières élections présidentielles). De même, rétrospectivement, je m'interroge aussi sur la dimension proprement politique de votre travail sur les magistrats : il n'est pas non plus anodin de travailler sur ces « scandales » ou ces « affaires » à une période où l'on crie sur tous les toits que la démocratie est « en crise ». Peut-être donc pourriez-vous revenir sur votre trajectoire et sur ce qui vous a poussé à travailler sur ce sujet.

Votre livre porte donc sur les magistrats qui ont été en charge d'affaires ou de scandales politiques en France au cours des années 1990. Pour aller vite on les appellera par la suite « magistrats d'affaires ». Vous cherchez à comprendre pourquoi et comment les « affaires » ou les « scandales » se sont multipliés au cours de ces années, ce qui a permis à certains magistrats de se saisir de ce type d'affaires ; et en quoi ces nouvelles pratiques ont modifié les rapports entre le monde judiciaire et le monde politique. Vous commencez par réfuter un certain nombre d'hypothèses pour avancer la vôtre : l'augmentation de ces scandales doit être comprise avant tout au regard de ce qui se passe dans le monde judiciaire où se transforme très rapidement, au début des années 1990, la perception de ce qui est faisable ou pas pour un magistrat. Pour le dire vite mais je vais bien sûr y revenir longuement, vous montrez comment on passe, très vite, d'une situation où la mise en accusation d'un homme politique était proprement impensable au moment où ce type d'action devient non seulement possible, mais accepté, entraînant alors la généralisation de ces pratiques. Vous attachez une importance particulière à la façon dont les magistrats eux-mêmes

Qu'il influence encore largement la gauche est plus préoccupant. C'est en effet une imposture que de présenter, face à l'effondrement des économies du socialisme dit réel, le libéralisme comme l'alternative de la démocratie et de la liberté. Les marchés ne sont pas la démocratie : bien au contraire, tout concourt à ce que s'instaurent à travers les marchés des cohérences et des initiatives forgeant un ordre mondial qui fait fi de la liberté des peuples et des citoyens, et de leurs besoins. [...] Il faut [...] rompre avec les politiques anciennes, définir et promouvoir des réformes audacieuses. Nous sommes convaincus qu'il n'y a d'alternative que dans la transformation profonde de notre société. [...] C'est à cette tâche que nous voulons contribuer en montrant [...] sur chaque problème, que d'autres politiques que celles qu'inspire le libéralisme sont possibles."

La **Fondation Copernic** met en place des groupes de travail sur des questions extrêmement diverses, chaque fois qu'il y a interrogation dans la société, nécessité de changer et nécessité de résister aux offensives libérales. Ces groupes de travail sont constitués en tenant compte du pluralisme de la Fondation ; pluralisme politique, syndical, associatif, pluralisme des écoles de pensée, mais aussi pluralisme des disciplines universitaires et des disciplines de la recherche. Ces groupes publient leurs résultats sous la forme d'une *Note*. », in Fondation Copernic, *Diagnostique pour sortir du libéralisme*, Paris, Editions Syllepse, 2002, p. 155.

définissent leur situation, l'espace de ce qui est possible ou impossible, pensable et impensable et montrez qu'à mesure que se déroule ce que vous appelez un « processus d'autoconsolidation », ces actions au départ isolées et risquées de quelques magistrats deviennent progressivement de plus en plus jouables. C'est sur ces points, il me semble, que le livre est le plus instructif : il met l'accent sur le rôle d'un ensemble d'individus dont on ne parle généralement pas ou peu (préférant reporter l'augmentation des « scandales » à une corruption toujours plus galopante, par exemple) et dont vous montrez que les logiques d'actions ne sont ni constantes ni prévisibles sur la période en question. Cela invite à faire une sociologie fine de ce que, en reprenant la métaphore des jeux, vous appelez des « coups » échangés sur des scènes avant tout locales. Vous soulignez, et c'est il me semble un autre apport important de votre recherche, la nécessité de reconstituer les scènes locales pour comprendre comment des les « coups » joués par des acteurs différents mais situés en position d'interdépendance (magistrats, avocats, policiers, journalistes, etc.) peuvent, comme on dit, « jouer dans le même sens », alors même que ces individus n'appartiennent pas aux mêmes mondes, ne partagent pas les mêmes enjeux, les mêmes intérêts, etc.

Je vais revenir longuement sur votre démonstration, sur ce qu'elle apporte, mais aussi sur ce qui me semble constituer certaines limites. Je tiens, à ce propos et parce que vous êtes une nouvelle venue, à préciser deux ou trois choses avant de commencer. Il est, dans ce séminaire, une tradition très ancienne, en grande partie initiée par celui dont je taisais le nom il y a un instant, qui veut que l'on se garde de toute complaisance dans la présentation des auteurs que l'on invite et de leurs ouvrages. Ce rendez-vous est clairement dédié à la recherche et l'objectif de ces discussions n'est pas simplement de nous renseigner sur des domaines ou des objets qui nous sont étrangers. Bien au-delà, il s'agit bien d'utiliser ces travaux, parfois fort lointains de nos centres d'intérêts, pour interroger, critiquer, mettre en perspective nos propres recherches.

Les quelques pistes de réflexions critique que je me permettrai de faire n'auront rien, bien évidemment, de définitif : il s'agit d'interrogations, de questions ou de problèmes qui m'interrogent dans mon propre travail et qui, je crois, interrogent une bonne partie d'entre nous. J'ai éprouvé une certaine gêne en lisant votre livre, j'ai buté sur un certain nombre de problèmes et c'est donc sur ces points que j'aimerais engager une discussion. Ma présentation, par souci pédagogique et par respect de la démonstration que vous menez dans ce livre, va rester au plus près du texte et suivre le fil de l'argumentation. Je discuterai donc, dans un premier temps, les hypothèses que vous écarterez pour expliquer l'action de ces juges, ce qui constitue à peu près le premier tiers de votre livre. Je

discuteraï ensuite, dans un second temps, les hypothèses que vous retenez et grâce auxquelles vous expliquez cette mobilisation des magistrats. Pour être clair et ne pas tourner autour du pot, je dirai que je ne comprend pas vraiment pourquoi vous écartez certaines hypothèses et que je reste aussi (ce qui est plus embêtant) assez dubitatif sur les hypothèses que vous retenez.

I. DES HYPOTHESES ECARTEES UN PEU VITE

Votre point de départ, c'est une question simple, évidente, que nous nous sommes tous posé : pourquoi toutes ces affaires sont-elles apparues au même moment, dans la première moitié des années 1990 ? Comme il s'agit d'une question que beaucoup de gens se sont posés, il s'agit aussi d'une question qui a déjà connu beaucoup de réponses et ce sont ces réponses que vous commencez par discuter suivant le bon vieux principe de papi Durkheim qui pose qu'il n'est pas inutile de commencer par rompre avec le sens commun. Selon vous, trois hypothèses, trois explications ont été avancées et vous les critiquez successivement : il s'agit de l'hypothèse juriste, de l'hypothèse pathologique et de l'hypothèse sociologique. Et, moi qui connaît bien mes classiques, j'ai eu comme un sentiment de « déjà vu » en repensant aux « trois illusions de la sociologie des crises politiques » : l'illusion étiologique, l'illusion de l'histoire naturelle et l'illusion héroïque².

On peut évacuer immédiatement les deux premières hypothèses. L'hypothèse juriste est la plus évidemment naïve puisqu'elle consiste à penser que c'est parce que les lois changent que les scandales émergent. Contre cette hypothèse, vous avancez que « les changements dans le droit qui surviennent régulièrement dans les années 1990, apparaissent bien davantage comme des *effets* des "affaires" déjà initiées, comme des tentatives politiques de s'y adapter et de rétablir un contrôle sur la situation » (p. 19). L'hypothèse pathologique, ensuite, ne semble pas plus pertinente : elle suppose que la multiplication des affaires est liée à l'augmentation des déviances politiques. Vous l'évacuez assez vite en montrant ce qui, dans le modèle, est censé expliquer l'augmentation de ces

² DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.

déviances (principalement les lois de décentralisation) et l'apparition des affaires, il s'est écoulé une bonne dizaine d'année, ce qui semble assez incompatible avec l'idée que l'apparition des « affaires » seraient le produit mécanique et immédiat de nouvelles déviances politiques³. Reste une hypothèse plus sérieuse que vous discutez longuement et j'aimerais maintenant discuter votre discussion.

A. LA REFUTATION PROBLEMATIQUE DE L'HYPOTHESE SOCIOLOGIQUE

La troisième hypothèse que vous détaillez beaucoup plus longuement avant de l'écartier⁴ est l'hypothèse sociologique. Elle consiste à penser que l'augmentation des scandales est liée à l'action de certains magistrats dont les propriétés sociales ou les trajectoires les porteraient, plus que d'autres, à prendre en charge ce type d'affaires. C'est l'hypothèse, ultra classique en sociologie de l'action, de la frustration : on aurait à faire à des magistrats dont les trajectoires les placeraient en position de déclassement social et professionnel et qui trouveraient dans l'accusation de personnalités politiques ou économiques le moyen de revaloriser leur activité⁵. Vous opposez une série d'arguments à cette hypothèse.

³ Je passe sur la variante : cette hypothèse connaît une variante plus subtile que vous appelez « explication pathologique du “second degré” ». Celle-ci pose que l'on assiste non à une augmentation des déviances *réelles*, mais à une augmentation des déviances *perçues*. Vous critiquez le fait que les travaux qui s'inscrivent dans cette perspective considèrent que c'est le « réveil » de l'opinion qui crée les scandales et soulignent que ces travaux oublient que pour que l'opinion se réveille, il faut encore que les faits en question aient été définis publiquement comme scandaleux. Vous écrivez que « c'est ainsi souvent parce qu'ils n'aperçoivent pas les médias en tant qu'acteurs des scandales que certains travaux peuvent mettre, trop vite, les rapports entre acteurs politiques et le “public” au centre de l'analyse des scandales » (p. 21). Là-dessus je vous suis, il faut quand même être particulièrement aveugle pour oublier le « facteur média ». Là où je ne vous suis plus trop, c'est quand vous concluez que cette thèse ne permet pas de fournir une explication. Elle ne permet pas de comprendre ce qui se passe si on oublie le rôle des journalistes certes, mais si on prend en compte ce rôle des journalistes, rien n'interdit de penser que c'est bien à une augmentation *perçue* des déviances politiques que l'on assiste. Que les travaux engagés dans cette problématique ne soient pas convaincants est une chose, que cette problématique soit elle-même erronée est une autre chose. Ou, comme le dit la charmante expression, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. L'hypothèse pathologique, du moins au second degré, n'est peut-être pas si absurde que cela. C'est en tout cas une hypothèse que vous laissez de côté ce qui pose, on le verra, quelques problèmes par la suite.

⁴ La réfutation de cette hypothèse fait l'objet de la première partie, « Le corps en question », et en particulier le premier chapitre « De nouveaux magistrats ? ».

⁵ Vous soulignez, à juste titre, que cette hypothèse pose problème : il s'agit d'un mode d'explication utilisé par les acteurs eux-mêmes. Les hommes politiques utilisent ce type

1. Evolution du corps vers le haut ?

En premier lieu, vous soulignez que cette hypothèse se fonde sur une vision dualiste de la profession de magistrat, faite de dominants et de dominés, et qui s'ancre dans une vision historiquement datée de la magistrature, celle des notables du 19^{ème} siècle. L'idée, pour la caricaturer, est que les magistrats « d'affaires » sont des « nouveaux entrants » démunis des capitaux dont disposent les « notables » de la magistrature et qui introduisent de nouvelles manières de faire et de penser le métier de magistrat⁶. Vous opposez à cet hypothèse le fait que la part des magistrats issus de familles des catégories supérieures (professions libérales, cadres supérieurs et professions intellectuelles) augmente constamment depuis les années 1930 : vous utilisez des statistiques déjà existantes que vous complétez par celles que vous avez produites et expliquez que l'on passe de 37 % d'enfants des catégories supérieures en 1931 à 47 % pour la période 1945-1955, 51,5 % en 1978 et 65,7 (dans le tableau) ou 65,9 % (dans le texte, petite erreur non significative) en 1982-1985.

Je ne suis pas sûr, pour autant, que l'on puisse conclure comme vous le faites page 55 à un déplacement global du corps « vers le haut »⁷. Du moins il me semble que vous ne pouvez pas conclure cela sans avoir resitué ce groupe dans un espace plus large incluant d'autres groupes sociaux et qui permette, en les situant les uns par rapport aux autres, de tenir compte des évolutions morphologiques des différentes catégories socioprofessionnelles. En particulier, on connaît l'expansion très rapide, sur la période sur laquelle vous travaillez, du nombre de « cadres » qui, précisément, sont potentiellement les pères de ces magistrats. Autrement dit, votre dénominateur, le référent de vos calculs n'est pas constant sur la période. Les magistrats ont statistiquement beaucoup plus de

d'argument pour stigmatiser les « petits juges » qui, par revanche, cherchent à s'en prendre aux « grands ». Reprendre cette hypothèse revient alors à prendre parti dans des luttes internes, problème qu'avait soulevé Luc Boltanski, il y a bien longtemps dans les Actes (« La dénonciation »). Pourtant, cette réfutation pose elle-même problème, puisqu'elle revient à dire qu'il n'y a pas d'explication plus valide que d'autres, que chacun à son point de vue dans la lutte et que si, par malheur, un des points de vue engagé dans la lutte se révèle être celui du sociologue, alors celui-ci doit abandonner son résultat, de peur de prendre part à une lutte à laquelle il n'était pas initialement convié.

⁶ Vous rappelez que c'est ainsi que Pierre Cam explique l'action des « juges rouges » dans les années 1970. CAM Pierre, « Juges rouges et droit du travail », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 19, 1978, p. 2-19.

⁷ Vous écrivez que contrairement à « un infléchissement majeur vers “le bas de l'échelle sociale” des catégories dans lesquelles se recrutent les magistrats. C'est plutôt le phénomène inverse qui se fait sentir » (p. 55).

chances d'avoir un père cadre dans les années 1980 que dans les années 1940. Il suffit par ailleurs de prendre l'exemple bien connu de la « démocratisation de l'enseignement » pour comprendre que la comparaison de pourcentages sur le temps long n'a que peu de sens.

Ce qui me semble beaucoup plus intéressant, c'est quand vous montrez qu'on assiste à une polarisation dans les années 1970 (beaucoup de magistrats issus des catégories supérieures et inférieures, peu issus des catégories intermédiaires) suivie dans les années 1980 d'un mouvement inverse de « moyennisation », avec une explosion de la part des magistrats issus des professions intermédiaires et notamment des enfants de fonctionnaires de catégorie B⁸. Vous en concluez que le corps n'a plus rien à voir avec ce qu'il était au 19^{ème} siècle et qu'on ne peut donc pas penser le corps en termes dualistes. Certes. Mais je ne suis pas certain, pour autant, que ce dualisme soit une condition strictement nécessaire pour faire tourner l'hypothèse de la frustration. Autrement dit, à ce niveau de généralité (le corps entier), il me semble assez délicat de tirer quelque conclusion concernant une poignée d'individus. C'est comme, pour employer une métaphore, essayer d'attraper un petit pois avec des baguettes aussi longues que des échasses de berger landais.

Pour tester cette hypothèse, il faut donc situer la position des magistrats d'affaires dans l'ensemble du groupe. Il y a alors deux possibilités pour expliquer cette frustration potentielle : soit celle-ci découle de propriétés sociales

⁸ L'essentiel du corps des magistrats est alors constitué d'enfants de la fonction publique « moyenne supérieure » (35 % des auditeurs), le pourcentage de mères dans la fonction publique étant encore supérieur (45 %). Ces auditeurs issus de la fonction publique supérieure forment ainsi le « noyau dur » du groupe (p. 58). Autour de ce groupe, deux groupes opposés : l'un issu des catégories aisées, l'autre des catégories défavorisées. Cette analyse est confirmée par votre traitement factoriel des données. Vous avez croisé l'origine sociale, la trajectoire avant l'entrée dans la magistrature (trajectoire scolaire, professionnelle, géographique) et les trajectoires à l'intérieur de la magistrature (jusqu'en 1995). Vous dégager trois groupes de trajectoires construites de façon idéal typiques.

1. *Premier groupe*. Issu de catégories défavorisées (ouvriers et employés). Masculin ++. Rapide ascension sociale. Accès par le concours fonctionnaire. Acquisition de titres universitaires. Nommés juges d'instruction ou substituts dans l'Ouest ou le Sud Ouest.

2. *Deuxième groupe*. Enfants de cadres supérieurs et professions libérales. Trajectoire plus « aboutie ». Études universitaires à Paris, souvent IEP. Passage par le premier concours. Originaires de région parisienne. Occupent poste souvent dans Nord puis retour à Paris

3. *Troisième groupe*. Féminin +. Issus professions intermédiaires et fonctionnaires moyens. Université en province. Nommés dans le Sud-Est, Est ou Nord-Est à des postes peu prestigieux (juges des enfants, juges de l'application des peines). Semblent « piétiner ». Nombreux sont ceux qui 10 ans après entrée dans le métier sont toujours aux échelons inférieurs. Mais déplacement géographique : nombreuses mutations vers le Sud d'où sont originaires « ce déplacement géographique peut sans doute constituer, à leur yeux, une progression » (p. 61).

spécifiques, soit elle découle d'une déception liée à l'entrée dans la profession. Vous discutez ces deux possibilités et je vais reprendre ces deux points.

2. Frustration et origine sociale

Première explication possible : les magistrats d'affaires sont issus de catégories sociales inférieures, par rapport aux autres magistrats et, placés en situation de domination, ils trouvent dans les actions dirigées contre les hommes politiques le moyen de se « grandir ».

Dans un premier temps, vous situez ces magistrats d'affaires dans l'ensemble du corps. Vous en concluez qu'ils sont plus souvent issus des classes populaires et des classes supérieures, et moins souvent des catégories intermédiaires. Il y aurait donc chez les magistrats d'affaires une plus forte polarisation des origines sociales. Cependant, à y regarder de plus près, je ne comprend pas d'où vous sortez vos chiffres, p. 61. Vous dites d'abord qu'ils sont plus souvent issus des classes populaires (19,4 % contre 12,8 %). Je suppose, en l'absence de précision, que vous avez additionné les enfants d'employés, d'ouvriers, d'artisans, commerçants et petits industriels. Si on reprend le tableau (4^{ème} colonne, ensemble des magistrats pour 1982-1985), on obtient 12,6 % et non 12,8 %. 0,2 % c'est une légère erreur sans conséquences (à moins que je ne fasse pas la bonne addition). Là où je ne comprend vraiment plus, c'est quand vous dites ensuite que les magistrats d'affaires sont issus à 64,5 % des catégories supérieures contre 54,6 % pour l'ensemble des magistrats, ce qui confirme l'idée d'une polarisation plus forte et discrédite d'autant plus l'idée d'une frustration. Le problème c'est que je ne retrouve pas ce chiffre de 54,6 % dans le tableau. Soit vous parlez des magistrats du 2^{ème} concours (54,7 %, 6^{ème} colonne) mais dans ce cas vous comparez des groupes incomparables, soit le pourcentage est une erreur et il fallait lire 65,7 % (4^{ème} colonne) et, dans ce cas, non seulement les magistrats d'affaires ne sont pas plus souvent issus des catégories supérieures que l'ensemble du corps, mais il le sont très sensiblement moins...

Votre comparaison des magistrats d'affaires avec l'ensemble du groupe fait ressortir d'autres particularités. Vous soulignez en effet une forte polarisation de leurs trajectoires scolaires : ils ont plus souvent fait leurs études à Paris⁹, mais ils se distinguent par le fait qu'ils sont soit fait des études longues (ils sont deux fois plus souvent titulaires d'un 3^{ème} cycle que l'ensemble) ou, au contraire, des

⁹ 58,5 % contre 35 % pour l'ensemble.

études courtes (deux fois plus nombreux¹⁰ à être entré à l'ENM après la licence alors que, pour l'ensemble, la règle est plutôt l'entrée après la maîtrise)¹¹. Vous soulignez aussi qu'ils ont plus souvent que pour l'ensemble eu des expériences professionnelles avant d'entrer dans la magistrature (et qu'ils y entrent donc plus âgés)¹².

A première vue, les magistrats d'affaire ont donc des caractéristiques différentes de celles de l'ensemble du groupe. Mais est-ce le bon groupe de référence ? Vous expliquez que non : puisque les magistrats d'affaires se recrutent principalement parmi les juges d'instruction, c'est par rapport aux auditeurs devenus juges d'instruction qu'il faut comparer ces magistrats (j'espère que tout le monde suit, c'est très important). Vous refaites les calculs et là, surprise, pas de différences notables, tant du point de vue de l'origine sociale, de la trajectoire avant ou après l'entrée dans la magistrature¹³. Deux remarques.

Tout d'abord, on aurait aimé avoir les chiffres. Face à une spécialiste des magistrats, vous comprendrez que je me fasse un peu l'avocat du diable. Il est surprenant que vous ne présentiez que certains chiffres : il me semble qu'il aurait été beaucoup plus judicieux de faire un tableau avec les propriétés comparées, à

¹⁰ 40,3 % contre 17 % pour l'ensemble.

¹¹ Cela n'est pas anodin et il me semble que vous passez un peu vite sur cette particularité : dans ces deux cas (3^{ème} cycle et Licence), on peut penser que cela correspond à un choix assumé, réfléchi. Le fait de quitter le cursus général en Licence, alors que la maîtrise ouvre la voie à l'avocature, peut s'analyser comme une prise de décision très précoce.

¹² Vous distinguez là encore deux groupes de trajectoires opposées. D'un côté les enfants issus des classes populaires, souvent des hommes, qui connaissent une trajectoire sociale ascendante notamment grâce au concours interne (dit aussi concours fonctionnaire). Ils viennent d'autres corps de la fonction publique. De l'autre côté on trouve plutôt des enfants de milieux aisés, plus souvent des femmes, ayant accumulé des titres universitaires. Ces personnes ont eu plusieurs expériences professionnelles (enseignement, secteur juridique) et basculent dans la magistrature par la voie directe (recrutement sur titres).

¹³ Presque pareil, en tous cas : Les magistrats chargés d'affaires sont plus souvent parisiens et donc plus souvent mieux classés dans les échelons, les postes parisiens étant associés à un classement plus élevé dans la hiérarchie des grades (p. 63). De même, leur « carrière », qui à première vue semble spécifique, ne l'est pas en réalité tant que ça : ils font en effet une carrière essentiellement juridictionnelle, alors que les postes les plus convoités parce qu'ils donnent de l'avancement sont ceux qui sont hors des juridictions. A l'inverse de ceux qui cherchent à « sortir », les magistrats chargés d'affaire (je suppose qu'il s'agit d'eux car ce n'est pas clair dans le livre, p. 63-64) restent dans les juridictions et leurs carrières sont assez réussies, tant du point de vue des postes occupés (souvent premiers magistrats) que des lieux d'exercice (souvent en région parisienne). Mais on a affaire ici à une illusion d'optique : c'est parce que ces juges ont exercé à Paris et à Lyon, où des pôles spécialisés dans les affaires se sont développés, qu'ils ont obtenu des postes importants ou, si je vous comprend bien, la possibilité d'un avancement rapide les dispensant d'aller voir ailleurs.

une date donnée, des magistrats d'affaires, des juges d'instruction et de l'ensemble du groupe.

Ensuite, je comprends votre démarche mais je m'interroge sur sa validité. Je suis dans ma thèse confronté exactement au même problème : si je veux comprendre pourquoi certains journalistes ou certains hommes politiques écrivent des livres politiques, je dois les comparer à leurs homologues qui n'en écrivent pas. Mais voilà le problème : si je compare les hommes politiques qui écrivent aux autres hommes politiques, je remarque que les premiers occupent, tendanciellement, des positions plus élevées. Soit je m'arrête là, soit, comme vous, je me dis : puisque ceux qui écrivent se recrutent principalement parmi ceux qui occupent des positions élevées, je vais comparer mes « écrivains » par rapport au groupe des hommes politiques qui occupent des positions élevées ce qui... de manière statistiquement tout à fait prévisible, va réduire les écarts, voire les annuler. Ce n'est pas une question facile et je n'ai pas de réponse définitive, mais je crois qu'il faut toujours se méfier, dans ces histoires de groupe de référence, des effets purement statistiques des propriétés qui covarient.

Quoi qu'il en soit, si l'on vous accorde la validité de cette comparaison, alors on doit conclure que les magistrats d'affaires ne sont pas différents des autres juges d'instruction. La première hypothèse consistant à expliquer l'action des magistrats d'affaire par leurs propriétés sociales ne tient donc pas. Il ne s'agit pas de « petits juges » frustrés cherchant à s'en prendre aux grands hommes politiques. Exit donc la frustration par l'origine sociale. Reste la seconde hypothèse : une frustration professionnelle liée à une déception quant aux conditions de l'entrée dans le métier. Là encore, il y a trois possibilités que vous discutez.

3. Frustration et entrée dans le métier

a. Entrée dans la profession et blocage des carrières

Première possibilité : la frustration résulterait d'une entrée dans la profession à un moment non propice à une carrière rapide. Pour le dire vite, dans les années 50-70 on manque de magistrats et on va en recruter massivement jusqu'au début des années 1980. Conséquence : ceux qui entrent dans la profession au début et surtout au milieu des années 1980, après cette période « faste », ont une carrière retardée. Pour tester cette hypothèse, vous observez en 1995 les trajectoires professionnelles des auditeurs entrés en 1982 et 1985. Parmi eux, vous distinguez trois groupes de trajectoires. Le premier a progressivement

acquis des positions hiérarchiques dans des tribunaux de province, le second a eu accès à des positions hors juridiction, souvent à Paris (dont vous expliquez que ce sont des positions valorisées parce qu'elles permettent un avancement plus rapide). Le troisième est resté aux échelons bas de la hiérarchie mais a changé de région, le plus souvent pour se déplacer vers le Sud. L'important est que vous concluez que, malgré les différences, chacune de ces trajectoires, je vous cite p. 68, « correspond largement, du point de vue des individus qui la vivent, à une “avancée”, sinon à un avancement. De ce fait, on ne peut accrédi-ter l'idée de la frustration d'une génération de magistrats à l'égard des espoirs d'avancement ». Une remarque, cependant.

Vous avez changé d'échelle : il n'est plus question ici spécifiquement de ceux qui nous intéressent, les magistrats d'affaires, mais de l'ensemble du groupe or, là encore, il aurait sans doute été plus convaincant de faire des analyses précises de trajectoires de magistrats d'affaires. En outre, pour ceux qui ont bénéficié d'un avancement que vous appelez « géographique » (le fait de revenir dans sa région d'origine par exemple), je ne vois pas en quoi cela serait susceptible de désamorcer une frustration liée au fait d'avoir raté la période faste.

Ce qui me gêne, au fond, c'est la chose suivante : on vous croit quand vous dites qu'ils ne sont pas frustrés. On vous croirait sans doute encore plus si on avait des analyses précises de trajectoires de magistrats arrivés au mauvais moment, dont la carrière a été ralentie, mais qui expliqueraient qu'ils ne le vivent pas plus mal que ça. Ce qui me gêne est que les outils que vous utilisez pour réfuter des hypothèses qui, soyons clairs, m'apparaissent – comme à vous – très caricaturales (je me débats aussi avec ce genre d'hypothèses piégées dans ma thèse), ces outils, donc, me paraissent assez inadaptés.

b. Déception liée aux conditions d'exercice du métier

Seconde possibilité de frustration : les magistrats seraient déçus de leurs conditions d'exercice du métier et donc, etc. Vous dites que cette hypothèse se vérifie dans les discours des magistrats. Alors on se dit, ça y est, vous tenez votre Ted Gurr, ne le lâchez plus. Mais, là encore, vous avancez une série d'arguments dont certains ne me semblent pas vraiment convaincants.

Vous écrivez ainsi, p. 69, je vous cite : « plus que la représentation dépréciée des conditions d'exercice, c'est le décalage avec une vision fortement valorisée de la profession, dont ils célèbrent la grandeur, qui apparaît ici ». Qu'est-ce que ça change ? Toute frustration étant « relative », elle se situe par rapport à un référent et plus ce référent est haut placé, plus celle-ci sera grande. La démesure du référent n'annule pas la frustration.

Vous expliquez ensuite, p. 70, je vous cite encore : « de plus, les propos critiques sur l'institution relèvent sans doute au moins autant de discours empruntés (syndicaux notamment) – et finalement si bien partagés qu'ils manifestent une forme d'intégration au milieu – que de visions personnelles ». Là encore, qu'est-ce que ça change ? Ce n'est pas parce qu'un discours est emprunté que l'on n'y croit pas. Pour prendre un exemple caricatural : pensons à ces habitants des petites bourgades tranquilles de la campagne française terrorisés par toute l'insécurité et la délinquance sur les écrans des chaînes de télévision et particulièrement dans les éditions des journaux télévisés en période électorale. Le discours est emprunté mais la croyance est bien là.

Remarque identique quand vous écrivez, à la même page, « si le discours sur le manque de moyens et la dévalorisation matérielle ne permet pas de conclure à la frustration, c'est d'abord qu'il constitue un point de vue ordinaire des fonctionnaires sur eux-mêmes et des représentants de la fonction publique sur les groupes aux noms desquels ils parlent, bien au-delà du cas des seuls magistrats ». Je ne m'arrêterai pas sur votre vision des fonctionnaires, qui n'engage que vous, mais, quand bien même cette vision serait « ordinaire », je ne vois pas en quoi elle ne pourrait pas expliquer un sentiment de frustration. Je vais prendre encore un autre exemple caricatural : ce n'est pas parce que les enseignants du secondaire tiennent de manière « ordinaire » un discours sur le manque de moyens et la dévalorisation matérielle que leur frustration n'est pas recevable.

Cela soulève une autre question plus générale. Vous semblez ici, à ce stade la démonstration, particulièrement « critique », au sens bourdieusien du terme : c'est-à-dire que vous n'accordez pas de crédit à ces discours des magistrats sur leur déception quant à leurs conditions d'exercice du métier. Cela ne me choque pas outre mesure. Ce qui me dérange, c'est que plus tard, au contraire, vous allez faire un usage très peu critique des discours des magistrats. C'est un point sur lequel je reviendrai longuement car il y a là, il me semble, un point obscur, une sorte de flottement méthodologique et épistémologique : vous n'arrêtez pas de dire qu'il faut « prendre au sérieux » le discours des acteurs, leurs représentations, leurs visions, etc., alors pourquoi pas maintenant ?

En fin de compte, le seul argument qui tienne, ici, à mon sens, c'est qu'il n'y a rien de spécifique aux magistrats d'affaires dans ce discours. Si, en effet, ce discours sur la frustration est généralisé, il ne permet pas de comprendre pourquoi seuls certains magistrats s'engagent dans des affaires.

c. Une dévalorisation de la profession

Dernière possibilité de frustration que vous examinez : les magistrats d'affaires seraient frustrés parce qu'ils compareraient leur position à celle d'individus issus d'autres corps (avocats, énarques, etc.). Selon cette hypothèse, les magistrats frustrés seraient, pour caricaturer, des avocats ou des énarques ratés qui auraient foiré les concours ou qui n'auraient pas osé y aller, transformant la magistrature serait un « lieu de relégation ». Vous examinez alors les décisions d'entrer dans la magistrature.

Certains des magistrats d'affaires ont obtenu le CAPA (Certificat d'aptitude à la profession d'avocat). Vous écrivez que « ceux qui optent pour la magistrature plutôt que pour le barreau manquent souvent des ressources nécessaires (sociales et économiques) pour s'installer durablement dans la profession d'avocat – et ils ne sont pas dupes de cette situation – mais leur préférence n'en va pas moins *sincèrement* au métier de juge : ils ne choisissent pas la magistrature par défaut » (c'est moi qui souligne). Alors là, typiquement, je ne comprend plus : quand les magistrats disent qu'ils sont déçus par leurs conditions d'exercice, vous ne les croyez pas, mais quand ils vous disent qu'ils ne sont pas déçus de laisser tomber le barreau, là vous les croyez. Comment faites-vous pour savoir quand ils sont sincères et quand ils ne le sont pas ?

Quant à l'ENA, vous expliquez qu'un seul a tenté le concours avant d'entrer dans la magistrature, que la plupart des autres n'y ont même pas pensé et que certains y ont pensé mais ont écarté cette possibilité. Le problème semble réglé, mais c'est là que vous sortez un vieux texte de Bourdieu, « Avenir de classe et causalité du probable »¹⁴ qui vous sert à avancer l'idée que ces « mécanismes de "causalité du probable" [...] conduisent ces juges à investir dans le concours de la magistrature plutôt que dans d'autres, dont ils s'excluent d'eux-mêmes en tendant à considérer que "ce n'est pas pour eux", et donc à rechercher ce qu'ils ont, socialement, le plus de chances d'obtenir effectivement. Cette sorte d'ajustement spontané aux ambitions du destin social le plus probable signifie également l'absence d'attentes en ce qui concerne, par exemple, l'entrée à l'ENA » (p. 73-74). C'est un emprunt étrange : on est au comble, ici, de la sociologie critique : ce n'est pas seulement « vous vous trompez quand vous expliquez pourquoi vous faites ce que vous faites », c'est « vous n'avez aucune conscience des raisons pour lesquelles vous avez fait ce que vous avez fait ». Or, il ne me semble pas que c'est la perspective dans laquelle vous vous inscrivez,

¹⁴ BOURDIEU Pierre, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue Française de sociologie*, XV, 1974, p. 3-42.

j'en reparlerai. Et en outre, vous ne pouvez soutenir qu'ils n'y ont même pas pensé parce que cette voie leur était objectivement fermée si, comme vous le faites, vous expliquez que certains y ont songé, voire ont tenté le concours.

Autre moyen de montrer qu'il n'y a pas de frustration par rapport aux énarques : vous expliquez que dans l'exercice de leur métier, ces magistrats d'affaires ne se comparent jamais aux énarques, mais bien plutôt aux autres catégories d'acteurs avec lesquels ils bossent en pratique et en particulier d'autres catégories de fonctionnaires (greffiers, policiers, etc.) envers lesquels ils se placent en position de supériorité. C'est intéressant dans la mesure où le regard extérieur et non informé à vite fait de comparer la situation de ces magistrats à ceux qu'ils accusent et qui, il se trouve, sont souvent des énarques. Mais dans ce cas, je ne comprend pas pourquoi vous écrivez, p. 147, je vous cite : « Etre confronté à un dossier médiatiquement construit comme important et reconnu comme difficile, et fréquenter des interlocuteurs différents des délinquants "ordinaires", en l'espèce des personnalités du monde économique et surtout politique, permet de se grandir en se mesurant à des "grands". Le face-à-face avec l'homme politique dans le cadre d'une "affaire" peut accréditer aux yeux du magistrat, en le plaçant ponctuellement en position de domination, le sentiment qu'est gommé l'écart en terme de statut social qui les sépare, et qu'il reste maître du jeu » ; ou quand vous écrivez, de même, page suivante : « la distance sociale existant entre hommes politiques et magistrats, leur insertion dans deux mondes qui ne se fréquentent pas, et les formes d'indifférence réciproque qui les caractérisent se muent, à la faveur des contacts que les "affaires" impliquent, en répulsion sociale et en démonstration de dédain à l'égard d'individus dont les juges stigmatisent "la déperdition totale du sens de l'honneur" (il s'agit d'un extrait d'entretien, je suppose), et auxquels ils dénie la "grandeur" et la valeur sociale supposées acquises à "l'élite" » (p. 148). Du coup, je n'arrive plus trop bien à saisir si oui ou non ils se comparent. D'après ce que vous dites, en tout cas, ils se « mesurent » et n'hésitent pas à se juger en déniaut à ces individus les qualités que eux-mêmes s'accordent.

Bref, il est temps de conclure sur cette hypothèse de la frustration. Je suis d'accord avec vous, il me semble, sur le fait qu'il s'agit d'une explication qui peut être utilisée de façon totalement caricaturale. Pour votre objet, c'est « les petits juges pleins de rancœur », pour le mien c'est « les universitaires ratés reconvertis dans les médias ». Je pense qu'on tombe d'accord sur le fait qu'on est pas loin du niveau zéro de la sociologie. Ce qui m'étonne, en réalité, c'est votre refus presque épidermique d'expliquer quoi que ce soit par quelque chose d'ordre

sociologique (origine, trajectoire, etc.). *Tout se passe comme si*, pour reprendre une de vos expressions favorites, vous refusiez coûte que coûte d'aller chercher des déterminants sociaux. Si bien que la question que je me pose est la suivante : êtes-vous bien sûr qu'il n'y avait rien à trouver ? Ou, pour formuler la question de façon un peu plus sournoise (je m'en excuse, mais je crois que c'est un problème auquel nous sommes tous confrontés) : recherchez-vous véritablement une explication de cet ordre ?

B. QUAND LE SOCIOLOGIQUE POINTE SON NEZ

Voilà, dans le fond, ce qui m'étonne : vous vous êtes pris la tête à mener une enquête statistique de grande ampleur, vous avez du passer des semaines à dépouiller et coder des dossiers ce qui, je le sais, est extrêmement fastidieux. Vous avez bricolé toute une série d'échantillons, de groupes, ce qui est un travail immense. Vous avez un matériau hyper riche (avoir toutes ces informations pour un échantillon aussi large, c'est rare). Vous mettez tout ça dans la boîte, vous appuyer sur le bouton... et il n'en sort rien. A votre place, j'aurais été déçu, pour ne pas dire démotivé et j'aurais probablement décroché mon téléphone et appelé Michel Offerlé pour lui dire : « c'est fini ces conneries ». Plus sérieusement, ce type de déconvenues ne doit pas être facile à gérer, quand on réalise que l'investissement gigantesque ne donnera, au final, qu'un rendement moyen puisque cela vous a servi à invalider des hypothèses et non à appuyer les vôtres. Comment avez-vous vécu ces résultats ? A première vue, on a l'impression que vous avez retourné le problème tous les sens, que vous avez appuyé sur d'autres boutons et que, rien à faire, pas d'explication sociologique à l'horizon. C'est ce que vous dites : vous répétez, je devrais dire vous « martelez » qu'il n'y a pas de déterminants sociaux, quels qu'ils soient. Permettez-moi tout de même d'être un peu perplexe ou, disons, moins définitif. Je ne prendrai que quelques exemples, quelques endroits où pointe, il me semble, le bout du nez d'une explication sociologique. Trois exemples.

1. Une entrée dans la profession après des reconversion

Premier exemple : vous expliquez, à propos des « premiers magistrats » qui ont été en charge d'affaires que leur modalité d'entrée dans le métier est particulière puisqu'ils ont, pour la moitié d'entre eux, occupé un ou plusieurs emplois avant d'entrer dans la magistrature. Cela mérite une précision : ceux que

vous appelez les « premiers magistrats » sont ceux qui ont été en charge d'une affaire entre 1989 et 1992, au tout début, il s'agit de ceux que l'on connaît bien parce qu'on a vu leurs noms dans la presse. Vous en comptez 10. Le problème (on va voir s'il y en a qui suivent) c'est que vous aviez dit, au moment où vous discutiez des trajectoires, que rien ne distinguait les magistrats d'affaires des autres juges d'instruction. Je crois qu'à ce moment vous parliez de l'ensemble des magistrats d'affaires sur toute la période. Mais je me dis, rétrospectivement, que vous auriez dû aller un peu plus loin dans l'analyse, diviser ce groupe des magistrats d'affaires et comparer ceux qui sont intervenus avant 1992 au groupe des auditeurs devenus juges d'instruction et, j'imagine que, dans ce cas, vous auriez trouvé une spécificité des « premiers magistrats » qui *sont ceux qui nous intéressent le plus* puisque ce sont eux qui initient le mouvement. Et vous n'auriez donc pas conclu que rien ne les distinguait des autres.

Quoi qu'il en soit, vous expliquez, et cela me semble tout à fait convaincant, que cette modalité spécifique d'entrée dans la profession est au principe d'une représentation particulière de leur métier. Je vous cite : « Pour ces individus, l'entrée dans la magistrature constitue un moyen de se démarquer de l'univers des premières expériences professionnelles, c'est-à-dire souvent de la fonction publique "ordinaire". Parce qu'ils ne voient pas la magistrature comme une "administration", à l'inverse des organisations dont ils viennent, ils sont portés à considérer leur rôle de juge comme plus valorisant et exaltant que ce qu'ils ont jusqu'alors connu » (p. 91). Et vous poursuivez : « L'exercice préalable d'une profession moins prisée fait de l'accès aux fonctions de magistrat une forme d'ascension sociale et structure les représentations du métier impliquant la certitude de détenir des responsabilités et d'agir de manière utile et sensée en tant que juge. L'attachement à l'idée que cette profession permet bien de "faire quelque chose", de "rendre justice", sera d'autant plus fort qu'ils auront dû faire l'effort du désinvestissement et du réinvestissement professionnel impliqués par une reconversion ». On aurait bien des déterminants sociaux à l'action des juges. Non pas une origine sociale (du moins pas directement), mais une trajectoire spécifique d'entrée dans la magistrature qui aurait produit chez ces « premiers magistrats d'affaires » une représentation particulière de leur métier qui aurait, elle-même, pu les pousser à s'engager dans ce type d'action.

En outre, et c'est encore très convaincant, vous expliquez que ces reconversions successives font que ces juges entrent dans la magistrature à un âge relativement avancé. Vous écrivez qu'ils « savent qu'ils ne feront pas une grande carrière » et que, par conséquent, je vous cite toujours, « ils n'écarteront pas, lorsqu'ils seront en charge d'"affaires", des conduites que d'autres vivraient

comme exagérément risquées, voire comme professionnellement suicidaires » (p. 94). Là encore, il me semble que c'est une explication de nature très sociologique et, qui plus est, pas vraiment très éloignée du schème de la frustration que vous vous êtes évertuée à réfuter.

2. *La réapparition des origines sociales*

Deuxième exemple. Vous expliquez encore que ceux des « premiers magistrats » qui ont une origine sociale modeste ont pu, de la même manière, être au principe de représentation propices à ce type d'actions. Vous écrivez en effet que « l'origine modeste de certains magistrats n'est pas sans relation avec la grandeur prêtée au métier et avec le sentiment de réalisation de soi, lié au fait d'avoir atteint une profession *a priori* inaccessible » (p. 92). Et vous poursuivez en expliquant qu'ils partagent une « représentation idéalisée de la profession » et que « la grandeur attribuée au métier correspond non pas à un statut social, mais à une importance professionnelle, en relation avec une vision de la justice comme pièce centrale de la démocratie » (ibid.). Vous concluez de manière laconique mais il me semble pourtant importante : « On comprend que ces magistrats adopteront également des pratiques susceptibles de mettre en accord, à leur yeux, leurs expériences quotidiennes avec leur conception glorieuse du métier » (p. 93). Si je traduis pour rendre cela plus clair, je comprend la chose suivante : « ces juges, qui doivent leur statut à l'institution qui les abrite, habités par une représentation héroïque de la justice, n'hésiteront pas à traîner devant les tribunaux des politiques dont les activités illicites leurs paraissent inacceptables dans une démocratie ». On est certes pas vraiment dans le modèle de la frustration, et tant mieux, mais par contre on est bien dans un modèle sociologique assez déterministe.

3. *Le cas Thierry Jean-Pierre*

Dernier exemple, et pas des moindres : le cas du juge Jean-Pierre. C'est quelqu'un de très important puisque c'est lui qui va « lancer » le premier une action en justice (c'est l'affaire Urba) et qui va, vous allez l'expliquer en détail par la suite, ouvrir une brèche dans laquelle, progressivement, d'autres magistrats pourront s'engouffrer. C'est le seul pour lequel vous avancez (assez timidement, dans une petite note page 114) un début d'explication par la trajectoire sociale. Vous expliquez en effet que c'est le fils d'un enseignant du secondaire et d'une directrice d'école et que toute la petite famille a longtemps résidé à la Réunion jusqu'à la fin des études secondaires du petit Thierry. Et

vous écrivez : « on peut penser que la position de cette famille y était probablement supérieure à ce qu'elle aurait été en métropole et était bien à même de générer ensuite l'attente, *un temps désespérée*, d'un statut équivalent » (p. 114). Vous lancez donc cette piste, assez discrètement (on ne sait d'ailleurs pas trop d'où vous tirez ces informations, vous utilisez visiblement beaucoup son livre, ce qui pose tout de même quelques problèmes, je suis bien placé pour le savoir, et je ne comprend pas trop non plus ce qui vous laisse supposer que le retour en France a été associé à une attente « un temps désespérée »). Et vous expliquez aussi que ce juge a accumulé, avant son entrée dans la magistrature, plusieurs reconversions : études de médecine abandonnées puis de droit, inspecteur du Trésor pendant deux ans puis directeur d'un service de la trésorerie générale du Cher à Bourges, avant de passer le concours d'attaché d'administration scolaire et universitaire et de devenir, pendant un an, intendant de collège (ce qui, en terme de déterminisme social, est d'ailleurs intéressant, on ne quitte pas le monde de l'enseignement comme ça). Et c'est à la suite de sa femme qu'il a passé le concours d'entrée dans la magistrature (p. 90-91). Dans le cas du juge Jean-Pierre, on a donc un déterminisme sociologique puissant puisque les effets de l'origine sociale redoublent les effets de l'entrée tardive dans la profession.

(Conclusion de la première partie)

En bref, on constate rétrospectivement que vous les tenez, vos explications sociologiques, du moins pour ces premiers magistrats qui, je le rappelle, sont les plus importants dans la mesure où ce sont eux qui, pour le dire vite, font le gros du boulot. Ceux qui arriveront ensuite auront plus de facilité à se lancer dans de telles actions *si bien que la question de savoir ce qui les poussera à se lancer dans ces « affaires » ne se posera plus, ou du moins plus de manière aussi aiguë* que pour cette « première vague ». Ce qui m'interroge, donc, c'est votre insistance à dire que rien n'était socialement déterminé, qu'on ne peut pas rapporter, pour le dire vite, leurs actions à leurs positions sociales ou professionnelles. Vous martelez qu'il ne s'agit pas de cela. Vous passez d'ailleurs des pages à discutez les concepts ou outils de la sociologie de Bourdieu : reclassement (p. 150-151), sens du jeu (p. 162 et suivantes), homologie, etc., et vous faites des contorsions pas possible pour éviter de parler de champ en parlant de sites sociaux, d'univers ou d'arènes (p. 22, 231 et 242 par exemple). Et ce n'est pas moi qui ai l'esprit mal tourné :

c'est vous-même qui parlez « d'état de jeu » en disant explicitement, page 142, que c'est pour éviter de parler « d'état des luttes ».

Cette insistance à réfuter ce type d'explication sociologique, un peu vaine parce que dans le fond vous le faites quand même, trouve son corollaire dans le fait que vous martelez, au contraire, que rien n'était joué, que ce processus a été le résultat inattendu et imprévisible d'un jeu complexe entre des acteurs échangeant des « coups » sur des scènes à la fois distinctes et interdépendantes. Ce qui m'amène maintenant à discuter, dans une seconde partie qui sera, le temps avançant, un peu plus courte, la piste d'explication sur laquelle vous vous engagez après avoir réfuté ces différentes hypothèses.

II. DES HYPOTHESES RETENUES INSATISFAISANTES

Pour comprendre ce qui a rendu ces actions des magistrats possibles et leur brutale augmentation, vous faite une histoire assez précise de ces mobilisations successives en montrant comment, au fur et à mesure, une situation au départ risquée, incertaine, vécu comme dangereuse ou audacieuse devient, progressivement possible, « balisée ». Vous montrez, et c'est le plus intéressant, combien cette situation a été opaque : personne ne comprenait exactement ce qui était entrain de se jouer, les magistrats ne savaient pas très bien jusqu'où ils pouvaient aller, les politiques n'ont pas vu le danger arriver, ou trop tard, etc. C'est cette incertitude de ces situations historiques que vous faites ressortir de manière très claire, et vous prenez un soin tout particulier à lutter contre les illusions rétrospectives. Cette histoire fait principalement l'objet de votre chapitre 3. Vous montrez ensuite, dans le chapitre 4, comment l'engagement de ces magistrats dans ces scandales a contribué à transformer leur identité sociale et professionnelle et comment, paradoxalement, ces actions sont au principe de ce que vous appelez une « nouvelle notabilité », en montrant par exemple comment ces affaires ont ouvert à ces magistrats des mondes qui leur étaient inaccessibles. Vous montrez aussi comment ces scandales ont suscité l'acquisition de nouveaux savoir-faire ou revaloriser des savoir-faire jusqu'à là délaissés, par exemple en matière financière. Vous analysez ensuite les relations que les magistrats entretiennent avec les autres acteurs des scandales, notamment les journalistes et les policiers pour montrer comment ces

« affaires » se construisent dans ces réseaux d'interdépendances. Trois analyses de cas vous permettent de « tester » des situations locales différenciées. Les deux derniers chapitres du livre traitent de la façon dont ces « affaires » ont transformé les rapports entre le monde politique et le monde judiciaire.

Je reviendrai, tout à l'heure et pour terminer, sur le résultat auquel vous aboutissez, au terme de votre démonstration. Mais auparavant je voudrais souligner une ou deux choses qui, présentes dans tout le livre, apparaissent clairement à partir de la deuxième partie et qui m'ont posé quelques problèmes. Elle concernent principalement la source qu'à partir de ce moment vous allez principalement utiliser et dont vous dites, en annexe de votre livre, qu'il s'agit du « matériau central de la recherche », c'est-à-dire vos entretiens. Il s'agit là encore d'interrogations plus que de critiques et Stéphane Latte, qui présentera cet après-midi sa thèse, trouvera sans doute ici quelques pistes pour alimenter nos futures discussions à ce sujet.

A. PROBLEMES METHODOLOGIQUES : ENTRETIENS ILLUSTRATIFS ET MANQUE DE PERSPECTIVE CRITIQUE

Je partirai d'un constat : vous dites qu'il s'agit du « matériau central ». Pourtant on voit peu d'extraits d'entretiens. Ce n'est pas tant d'ailleurs le fait qu'on en voit peu (je sais qu'il y a des contraintes éditoriales) que le fait que les extraits cités sont toujours extrêmement courts. Il me semble que vous faites un usage assez ambigu des entretiens. Je vais faire un léger détour pour expliquer cela.

Dans leur introduction à leur bouquin intitulé *Analyser les entretiens biographiques*, paru chez Nathan, Dubar et Demazière distinguent deux postures dans l'utilisation des entretiens. La *posture illustrative*, tout d'abord, qui, je les cite : « consiste à faire un usage sélectif de la parole des gens au point de l'asservir aux besoins de la démonstration conduite par le chercheur. Il ne nous semble pas exagéré de dire que dans la majorité des travaux de recherche reposant, au moins en partie, sur la réalisation d'entretiens, des affirmations diverses sont « illustrées » par des citations tirées de paroles retranscrites et plus ou moins clairement attribuées à tel ou tel des « enquêtés » » (Dubar et Demazière, p. 16). Dans cette posture, le sociologue se « sert » de la parole des gens le plus souvent pour confirmer ou chercher à confirmer ses hypothèses. La « parole des gens » n'a, en elle-même, pas d'autonomie, on la découpe, on en isole des bouts, etc.

Que personne ici ne dise qu'il n'a jamais fait ça, tout le monde le fait, moi y compris évidemment et je n'en suis pas particulièrement fier.

La *posture restitutive*, d'autre part, qui consiste, en gros, à restituer tout l'entretien ou de très longs morceaux en considérant qu'il n'y a pas grand-chose à dire de plus (ce qu'on retrouve, par exemple, dans l'ethnométhodologie, ou plus récemment chez Boltanski et Heinich). On est alors à l'exact opposé : on ne découpe rien et le travail sociologique se limite à faire un compte rendu, à expliciter (vous savez, c'est les petits mots en italiques à côté des entretiens dans les bouquins de Boltanski ou Heinich).

Votre position se situe entre les deux ou, pour être plus précis, emprunte aux deux postures qui, pourtant, sont largement contradictoires. D'un côté vous semblez partager les présupposés théoriques qui justifient une posture restitutive : l'attachement à la façon dont les acteurs construisent le monde qui les entoure, à leurs représentations, leur point de vue, etc. De l'autre, vous faites, il me semble, un usage très illustratif des entretiens. Le risque, nous le savons tous, étant d'utiliser ces bouts de parole pour conférer un « effet de vérité » à des analyses qui ne font en fait que redoubler, dans un langage savant, les propos des enquêtés. C'est un problème qui me semble complexe mais pas insoluble. Une des voies de sorties possibles est, me semble-t-il, de comparer de manière systématique des discours voisins dont leurs locuteurs ont des situations différentes ou des locuteurs en situation homologue qui tiennent des discours différents. Bref, de ne pas oublier que les propriétés des locuteurs font partie des propriétés du discours.

Or, je constate que vous ne faites pas du tout cela. Vous ne resituez jamais, ou vaguement, les discours par rapport aux trajectoires et vous n'utilisez pas non plus la comparaison de situations similaires pour « isoler » certaines variables importantes et en tester d'autres. Il y a, à mon sens, deux manières de comprendre cela. Première raison, très pratique : vos entretiens sont anonymes. Du coup, évidemment, vous ne pouvez pas retracer la trajectoire de celui qui parle avant ou après avoir retranscrit ses propos, ou du moins c'est compliqué de le faire. Vos extraits d'entretiens, par conséquent ne sont situés qu'à minima : vous précisez le statut (et encore, pas toujours précisément) et le lieu d'exercice, sous la forme d'une opposition Paris / Province (qui, évidemment, est réductrice dans la mesure où vous-même expliquez que certains lieux en Province sont plus convoités que d'autres). De fait, vous êtes nécessairement amenée à utiliser ces discours de façon très générale, vous êtes obligée de travailler dans les hautes sphères, celles des transformations des perceptions collectives, de l'espace du pensable, des représentations, etc.). La seconde

hypothèse, mais je n’y crois pas, c’est que c’est une contrainte qui en fin de compte vous arrangeait bien, ce qu’on pourrait être porté à croire après votre insistance, durant la première partie, à dire que ce n’est pas la peine d’aller chercher dans le passé de ces gars les raisons de leurs actions.

Cet anonymat est en tout cas un réel problème et je ne vois pas comment il aurait pu en aller autrement sur un terrain comme le vôtre où les magistrats, j’imagine, sont toujours tenus à un devoir de réserve. Vous pourriez peut-être nous dire quelques mots de la façon dont vous avez négocié ces entretiens, les demandes d’anonymat, etc. car je suis tenté de penser que vous en savez en réalité beaucoup plus que ce que vous pouvez écrire.

Cette contrainte est peut-être ce qui vous conduit à focaliser votre analyse sur le sens vécu par les acteurs. Vous écrivez par exemple, p. 175 que « les perceptions des acteurs se situent donc au cœur de notre approche ». Est-ce un choix par défaut ou un véritable parti pris épistémologique, à vous de nous le dire, mais quoi qu’il en soit, vous justifiez à de nombreuses reprises cette perspective d’analyse en expliquant que elle seule permet de comprendre ce qui se passe à ce moment dans le monde judiciaire. Je n’en donnerai que quelques exemples, car c’est un véritable leitmotiv : par exemple, page 171 : « Pour comprendre comment, concrètement et dans le détail, chaque action judiciaire advient et entre en correspondance avec d’autres, il faut revenir vers les perceptions des acteurs, les contraintes ou avantages qu’ils décèlent dans des situations avant tout locales ». Ou encore, page 190 : « on comprend l’action des juges comme le produit de ce qu’ils perçoivent comme des obstacles infranchissables ou, à l’inverse, comme des garanties de succès, en fonction des définitions du jeu et de la position qu’ils y occupent qui prévalent (sic). Ainsi, c’est à travers les effets sur ce que l’on croit possible que – on le devine déjà – la structure de la situation “agit” ». Ou encore, et c’est peut-être une des formulations les plus claires de votre posture : « Comprendre les logiques de l’identification des situations, et prendre au sérieux les effets de cette activité de construction de sens [...] suppose de renoncer à découvrir des “conditions objectives” ou un “arrangement objectif du jeu”, favorisant ou inhibant *en lui-même* l’action. La “situation” n’existe, au contraire, qu’à travers les perceptions que les individus en ont et les définitions qu’ils en donnent concurremment » (p. 223). Votre analyse consiste alors en un « *déplacement vers le problème de la perception des opportunités et de la croyance dans la faisabilité des pratiques* » (213-214) et vous cherchez dès lors à comprendre quels sont les « mécanismes qui font converger, à un moment donné, les définitions de la situation jusqu’à donner

aux évènements un sens largement partagé » (214), ce que vous nommez « effets de convergence »¹⁵.

Ce parti pris vous conduit logiquement à ne pas adopter de point de vue critique sur les paroles que vous avez recueillies. Puisqu'il s'agit de comprendre quel est le sens donné par les acteurs aux situations qu'ils vivent, vous ne cherchez pas à montrer qu'ils ont raison ou tort, qu'ils se trompent, etc. Vous punctuez très régulièrement vos phrases par des « selon leur point de vue », « de leur point de vu », « à leurs yeux », etc.

Le problème ici, c'est que vous vous enfermez de fait dans des discours et des représentations dont on voit mal en quoi on pourrait supposer, a priori, qu'ils sont exacts. C'est l'éternel problème des rationalisations ex-post, des illusions biographiques, etc. C'est un problème dont vous êtes visiblement très consciente et pourtant il reste des ambiguïtés. Par exemple vous expliquez qu'une des caractéristiques principales du discours des magistrats d'affaire est leur insistance sur le fait qu'ils respectent les règles. Et plus tard, vous expliquez que les « premiers juges » étaient contraints, lorsqu'on leur demandait de parler de leur métier, de défendre l'idée qu'ils faisaient leur métier tout à fait normalement, dans le bon droit, que rien n'avait changé, etc., sans quoi on les aurait accusé de dépasser leurs prérogatives et traité de petits juges revanchards¹⁶. Ce que vous considérez comme un trait caractéristique du discours des magistrats d'affaires semble être largement le produit des conditions particulières de production de ces discours.

¹⁵ « La représentation des configurations locales participe à la production d'un espace du possible et du jouable pour le juge, comme pour les autres intervenants » (215). « Pour comprendre les pratiques de chaque protagoniste, le chercheur n'a d'autre choix que de s'intéresser à l'univers dans lequel il est pris et au sein duquel il définit le sensé, le possible et le faisable. Appréhender les ressorts de l'engagement dans l'action, même vécue comme action malgré soi, suppose bien de rendre raison du sens des conduites *pour l'acteur*. Le travail sur les perceptions des situations relève donc d'une sociologie de la compréhension au sens webérien, et suit la description par les acteurs eux-mêmes de "ce qui se passe" » (232).

¹⁶ « les juges redoutent que des modes d'explication ne servent simultanément d'instrument de délégitimation de leur action, dont la dangerosité vécue exige de dire qu'il ne se passe rien de plus que d'ordinaire » (p. 166).

B. UNE HISTOIRE ASSEZ PAUVRE, UN JARGON ASSEZ RICHE

Sortis de ces questions méthodologiques, il reste, il me semble, une interrogation majeure qui est liée au résultat de votre analyse, ce à quoi vous aboutissez au terme de votre démonstration. En caricaturant légèrement, on pourrait dire que l'histoire que vous racontez, en fin de compte, c'est l'histoire de quelques magistrats (et l'un d'eux en particulier, le juge Jean-Pierre) qui tentent un coup, ça « passe » (vous employez plusieurs fois l'expression), et tout le monde s'engouffre dans la brèche. Vous me direz que, bien sûr, c'est plus compliqué, qu'on peut montrer que rien n'était joué, etc. Reste que, cette histoire semble être racontée depuis le camp des vainqueurs, une histoire faite de gens plus audacieux, courageux ou téméraires. On n'est pas dans l'illusion héroïque que stigmatisait à juste titre Michel Dobry (l'histoire faite par les « grands hommes ») mais c'est une histoire qui raconte comment certains hommes deviennent, comme vous le dites, les « hommes de la situation ».

Votre argumentation revient à dire que c'est parce que certains ont tenté le coup et que ça a marché que ça a ouvert la voie à d'autres et que progressivement c'est devenu acceptable. C'est un processus que vous appelez d'autoconsolidation que vous expliquez à plusieurs reprises, jusqu'à en donner une métaphore pour les lecteurs distraits qui auraient loupé un ou deux passages. Je vous cite :

« Considérons la métaphore d'un individu qui fait face à un cours d'eau, dont il est incertain qu'il puisse l'enjamber : la profondeur du ruisseau, la solidité de la rive opposée, la force sur laquelle on peut compter, les chances d'obtenir de l'aide de l'autre côté, etc., sont inconnues pour le premier intervenant. Il pourra néanmoins se risquer à sauter le pas, pour peu que l'important ne consiste pas tant pour lui à retrouver effectivement sur l'autre berge qu'à faire savoir à d'autres qu'il compte bien franchir la rivière, même au risque de se “mouiller”. En revanche, s'il arrive que le premier venu franchisse avec succès le ruisseau, d'autres individus, qui en sont témoins, pourront désormais prévoir leur réussite probable dans le même exercice, et se fier à ce qu'ils savent maintenant de la solidité du terrain, par exemple. Le cas échéant, ce passage pourra même devenir une voie habituelle (« naturelle ») d'accès à l'autre rive, l'important (*i.e.* le sens de l'action) étant bien devenu, cette fois, de rejoindre l'autre côté. Un peu de la même manière, ce qui se passe au Mans au début de l'année 1990 sert d'expérimentation aux magistrats

qui agiront, dans des logiques largement différentes, en vertu des nouveaux possibles ouverts à cette occasion » (p. 133).

Ce que vous n'expliquez pas, ou peu, c'est comment ça a fait pour passer, pourquoi ça a marché, pourquoi n'y a-t-il pas eu davantage de résistances, etc. Ou, pour filer la métaphore, pourquoi la berge a tenu, pourquoi le ruisseau était suffisamment étroit, pourquoi le courant n'a pas emporté celui qui l'a enjambé, pourquoi il a trouvé de l'aide, etc. Par exemple, vous ne dites pas grand-chose de ce qui se passe dans le monde politique, hormis que ça passe parce que, si je vous ai bien compris, ils ont été surpris, c'était impensable et donc il n'ont pas réagi, ou du moins trop tard.

Vous ne dites pas non plus pourquoi, alors qu'il me semble que c'est une sacrée question, le 19 avril 1991 la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Angers valide la procédure lancée par Thierry Jean-Pierre dans le cadre de l'affaire Urba, moment important dans la mesure où il compte, je vous cite, « parmi les actes et les situations qui, au cours de cette période, concentrent l'attention des acteurs et provoquent la convergence soudaine de leurs anticipations » (p. 126). Vous qui insistez tant sur l'incertitude, le non prévisible, le pas-joué-d'avance, il me semble qu'il y avait de quoi s'interroger ici, et se demander si la cette décision n'aurait pas pu être inverse et peut-être faire une sociologie des membres de cette chambre d'accusation, allez retrouver les débats, etc.

Je suis resté aussi un peu sur ma faim à propos des relations entre les magistrats et les journalistes. Vous expliquez que les magistrats d'affaire ont du apprendre à gérer leur distance par rapport aux médias et aux journalistes qui sont autant des menaces que des sources d'information, mais on a l'impression que vous ne parlez que des journalistes locaux, ceux qui tendent leur micro à la sortie du palais ou qui, parce qu'ils sont du coin, sont susceptibles de refiler un bon tuyau de temps en temps. Vous ne parlez pas ou très peu des journalistes d'investigation, en général de la grande presse nationale ou de l'audiovisuel, qui ont pourtant régulièrement « sorti » des affaires sur cette période. Quel est leur rôle ? Quels contacts ont-ils avec les magistrats ? Comment contribuent-ils à « produire » des scandales ? Je me demande s'il n'aurait pas été utile de faire, sur un cas précis (Carrefour du développement, Urba, Schuller Maréchal, etc.) une micro histoire de la construction de ces « affaires » pour voir à quel moment précis interviennent les magistrats au côté de l'ensemble des autres acteurs. Vous me direz peut-être que ce travail a déjà été fait, notamment par Marchetti sur le sang contaminé, mais dans ce cas je suis assez surpris que vous n'utilisiez

quasiment pas ses travaux (vous citez un de ses articles rapidement dans une note p. 238 et sa thèse, sauf erreur de ma part, n'est pas citée ni dans le corps du texte ni dans la bibliographie).

Quelques mots très rapides, pour finir (j'aurais d'ailleurs pu commencer par cela, tant c'est frappant à la lecture) : vous jargonnez beaucoup¹⁷. Vraiment beaucoup et, évidemment, ce n'est pas sans rappeler les productions de celui qui a dirigé votre thèse. On retrouve bien sûr tout le vocabulaire Dobry : routines, crises, acteurs, stratégies, jeu (avec toutes les déclinaisons : surface de jeu, état de jeu, jeu croisé, sens du jeu), rôle, localisation multisectorielle, formes de l'action dans le jeu politique, coups, anticipations, etc., que vous avez agrémenté de toute une série d'expressions ou d'inventions dans lesquelles, je l'admet, je me suis parfois un peu perdu. Vous parlez ainsi de points focaux (126), d'actes de communication (130), de dynamique de captation (131), d'expérimentations (132). Il y a aussi beaucoup *d'épreuves* (je crois reconnaître du Boltanski) : épreuve de vérification (127), de faisabilité (132), de grandeur (147, ça c'est du Boltanski, c'est sûr), et beaucoup *d'effets* : d'attraction (128), de spécialisation (216), d'autorisation (281) ou encore l'effet rétrocognitif (136). On trouve encore, en vrac, le processus d'autoconsolidation dont j'ai parlé (141), les chaînages (142), la sagesse privée (ça c'est du Bailey), l'énoncé pragmatique et les règles normatives (164 et 263), la path dependence, la désormais classique montée en généralité (264), les concordance, coordination, collaboration et coïncidence dont je ne suis pas certain d'avoir saisi toutes les subtilités (203) et, aussi la technologie de neutralisation des coups politiques (267). Le tout étant, la plupart du temps en italiques, comme pour en souligner l'importance. Je ne suis pas du tout anti-concept ou du moins je ne suis pas totalement contre les concepts : c'est le fétichisme des concepts qui est problématique, pas quand leur usage est pragmatique, quand ceux-ci servent réellement à faire progresser la réflexion en condensant des éléments significatifs, là ça permet d'éviter beaucoup de périphrases. Mais à vous lire, à part quelques uns, la plupart des concepts que vous employez sont à usage unique et je ne comprends dès lors plus leur

¹⁷ Au point que ça en devient incompréhensible : « Des visions du faisable progressivement et insensiblement modifiées se trouvent comme sédimentées, jusqu'à ce que la transformation des significations (des signes) que nous lisons – en même temps qu'inscrivons – dans le monde semble se concrétiser brutalement, à la faveur d'actes qui apparaissent comme les marques du franchissement d'un seuil "qualitatif", ou comme des "ruptures", dans les pratiques et les représentations » (127). Autre exemple (132-133), lorsque vous dites que l'action du juge Jean-Pierre est une sorte d'expérimentation, pour expliquer ensuite que cela n'a pas été vécu comme une expérimentation.

fonction. Les seules choses qui reviennent très régulièrement sont deux expressions que vous semblez apprécier : « prendre au sérieux » (5 occurrences¹⁸) et, loin devant, « tout se passe comme si » avec 12 occurrences¹⁹.

Si j'insiste autant là-dessus, et vous me pardonnerez cet *effet d'accumulation*, c'est que je crois qu'il ne s'agit pas de quelque chose d'anecdotique. Votre usage très récurrent du « tout se passe comme si » me semble assez révélateur du mode d'écriture que vous avez adopté ou que vous avez été contrainte d'adopter par vos sources. Il me semble, mais je peux me tromper, que c'est précisément parce que vous avez fait le choix (libre ou contraint) de ne travailler sur que le sens vécu, en refusant d'adopter une posture critique, que vous vous êtes placée dans la position de ne pas pouvoir faire autre chose qu'explicitier les discours des acteurs, c'est-à-dire, en fin de compte, à « habiller » scientifiquement (c'est-à-dire à redoubler, comme quand on rajoute une épaisseur) les propos que vous avez recueillis. Je n'en donnerai qu'un exemple. Vous expliquez que à l'inverse des situations routinières ou tout va de soi, dans les situations de crise (de scandale), je vous cite : « *tout se passe comme si*, au moins dans certains cas, les savoirs et savoir-faire appris et ordinairement efficaces devenaient plus ou moins inopérants. *Tout est alors* à réinventer à chaque fois, toute prévision ou anticipation semble compromise. *Nombreux sont les juges qui témoignent* de la difficulté qu'ils éprouvent à vivre ces situations d'incertitude dans lesquelles ils ne croient plus pouvoir compter sur leurs repères ordinaires pour l'action ». On voit bien, ici, le glissement progressif. Premier temps : « tout se passe comme si » : vous êtes au stade de l'analyse, vous prenez la situation en surplomb pour en dire la vérité. Deuxième temps : « Tout est alors » : vous passez désormais au stade du constat, en tirant de votre analyse une conclusion logique. Troisième temps : « *Nombreux sont les juges qui...* » : vous illustrez votre analyse par les propos tenus par les magistrats. Vous partez donc d'une analyse assez abstraite, « scientifique », à laquelle votre constat empirique confère, *in fine*, un « effet de vérité ».

Le problème c'est que, en réalité, il faudrait présenter les choses dans l'autre sens et dire : « *Nombreux sont les juges qui témoignent de leur incertitude... Ils ont tout à réinventer à chaque fois... Leurs savoirs et savoir-faire appris et ordinairement efficaces sont plus ou moins inopérants* ». Evidemment, présenté ainsi, on s'aperçoit que les deux dernières phrases ne sont que des paraphrases jargonantes de votre constat, « l'effet de vérité » disparaissant aussitôt.

¹⁸ 8, 102, 108, 223, 291.

¹⁹ 28, 84, 94, 107, 122, 127, 134 (2 fois), 224, 226, 252, 290.

Bref, je m'arrête ici parce que certains vont peut-être penser que je pinaille. Cependant, il me semble important de réfléchir à l'utilisation que l'on a tendance à faire de certains artifices rhétoriques (le « tout se passe comme si ») qui permettent de se sortir de façon très économique, par un tour de passe-passe, de problèmes en réalité très compliqués comme, ici, le passage du constat empirique à la l'interprétation et à la mise en évidence d'une « règle » générale.

CONCLUSION

Toutes ces remarques peuvent et doivent être critiquées. Elles ont en tout cas pour fonction de lancer la discussion sur des questions qui sont, je le crois, évidentes pour aucun d'entre nous. Je voudrais aussi insister sur le fait que votre livre, au-delà des quelques critiques que j'ai pu faire et que j'ai parfois, je m'en excuse, un peu forcées, a été pour moi doublement instructif : d'une part en ce qu'il apporte, je l'ai dit, regard nouveau sur un objet qui, la plupart du temps a été construit à tort et à travers. Et, plus personnellement, je tiens à souligner que votre ouvrage m'a fait énormément réfléchir sur mes propres recherches, que je me suis reconnu dans bon nombre des interrogations et des problèmes que vous avez rencontré. J'aurais tendance à dire que c'est pour moi la qualité principale que j'attends d'un livre aujourd'hui.

DOCUMENTS DISTRIBUES

METHODOLOGIE

a. Entretiens

52 entretiens menés en 1993 et 1997 dont 38 avec des magistrats. C'est le « matériau central de la recherche » (p. 307). Parmi ces 38 magistrats, 32 ont été en charge d'affaires. Parmi ces 32, 24 sont magistrats du siège (le plus souvent juges d'instruction) et 8 sont parquetiers (le plus souvent substitués). Les 6 magistrats restant sont, pour 4 d'entre eux, responsables syndicaux et les 2 derniers n'ont pas été engagés dans des affaires. Reste 14 entretiens, qui ont été réalisés avec des avocats spécialisés, des policiers, des journalistes, des hommes politiques (mis en cause ou pas) et des cadres de sociétés qui ont été impliqués dans ces affaires. Élément essentiel : ces entretiens sont anonymes.

b. Observations

Deux observations, l'une dans une petite juridiction du ressort de la Cour d'appel de Besançon, l'autre dans un grand tribunal de la région parisienne. Il n'est pas précisé pas combien de temps ont duré ces observations ni quels ont été les principes et les modalités de ces observations. L'auteur dit qu'elles l'ont « familiarisée » avec ce monde. Dans le texte, ces sources sont très peu utilisées (pas de compte rendu d'observation, par exemple et peu d'informations sur les pratiques concrètes du métier)

c. Statistiques

Enquête statistique de grande ampleur. Dépouillement de 3000 dossiers (comportant une fiche administrative et d'une notice de renseignement) remplis par plusieurs promotions d'auditeurs de justice lors de leur entrée à l'ENM entre 1977 et 1992. Cette source donnait pour chacun l'origine sociale et géographique, leur trajectoire scolaire et professionnelle antérieure, le rang de classement et le poste occupé à la sortie de l'école. Travail spécifique sur trois promotions (500 magistrats au total) choisies pour le grand nombre de magistrats d'affaires qui en sont issus (deux en 1982 – concours interne et externe – et une en 1985). Ces données ont été corrélées avec les trajectoires ultérieures de ces magistrats (source : annuaire de la magistrature, 1995).

Construction d'un autre échantillon, composé de 64 magistrats ayant suivi une affaire entre 1989 et 1997. Les mêmes données ont été réunies. A l'intérieur de ces 64 magistrats « d'affaires », ceux qui sont entrés dans le métier entre 1981 et 1983 d'une part, et entre 1984 et 1986 d'autre part, ont été isolés pour comparer leurs propriétés avec celles des auditeurs. Dans ce groupe de 64 magistrats, création d'une distinction entre ceux qui sont intervenus les premiers, entre 1989 et 1992, au nombre de 9, (tous ceux qui ont été mentionnés à l'époque dans la presse) et ceux qui sont intervenus ensuite (54 magistrats). Le choix de 1992 comme délimitation des deux groupes est lié au fait que le nombre d'affaires et de magistrats chargés d'affaires explose à partir de cette date entraînant une modification du sens de leurs actions.

BIBLIOGRAPHIE

1998

ROUSSEL Violaine, « Les magistrats dans les scandales politiques », *Revue Française de Science Politique*, n°2, avril 1998, pp.245-273.

1999

ROUSSEL Violaine, « L'indépendance de la magistrature comme ressource et comme enjeu », *La Revue des barreaux de France*, n°55-56, Février-Juin 1999, pp.127-136.

ROUSSEL Violaine, « Le complot des juges : quelques remarques sur un mythe contemporain », *Justice*, Revue du Syndicat de la magistrature, n°162, novembre 1999.

ROUSSEL Violaine, *Les magistrats dans les scandales politiques en France (1991-1997)*, Thèse de Doctorat en Science Politique, sous la direction de Michel Dobry, Université de Paris X-Nanterre, janvier 1999, 711 p.

2000

ROUSSEL Violaine, « Scandales politiques et transformation des rapports entre magistrature et politique », *Droit et Société*, 44-45, Mai-Juin 2000, p. 13-39.

2002

ROUSSEL Violaine, « Les magistrats dans les scandales politiques en France. Logiques d'action et jeux judiciaires locaux » in BRIQUET Jean-Louis, GARRAUD Philippe (dir.), *Juger la politique. Entreprises et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. ?

2003

ROUSSEL Violaine, « Les logiques plurielles de l'engagement au Front national », in *Contretemps* « Nouveaux monstres et vieux démons : déconstruire l'extrême droite », n°8, septembre 2003.

ROUSSEL Violaine, « Labels politique construction de l'identité militante : le cas du Front national », in DOBRY Michel (dir.), *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003, p. ?

ROUSSEL Violaine, GIRARD Anne, « Une question de confiance », *Raisons politiques*, 10, mai 2003, p. 171-186.

Date inconnue

ROUSSEL Violaine, « La judiciarisation du politique, réalité et faux semblants », in *Mouvements* « La société saisie par le droit ? », n° 29

ROUSSEL Violaine (avec DELPHY Christine, MATHIEU Lilian, ROZIER Sabine et ZERBIB David), « *Le travail domestique ne se partage pas, il se supprime* », in *Diagnostics pour sortir du libéralisme*, Editions Syllepse, 7

COMMUNICATIONS

1998

ROUSSEL Violaine, « L'indépendance de la magistrature comme ressource et comme enjeu », communication au colloque *L'indépendance de la magistrature en France et en Italie*, Nanterre, 3-4 avril 1998.

1999

ROUSSEL Violaine, « Structure d'opportunités et jeux judiciaires locaux dans les scandales politiques en France », Communication au Congrès de l'Association Française de Science Politique, Table ronde : « Juger la politique », Rennes, septembre 1999. Le texte de cette communication a été repris in Briquet et Garraud...

ROUSSEL Violaine, « La spécialisation financière des magistrats comme projet ou accident professionnel », intervention au Séminaire Européen sur « La délinquance économique et financière comme criminalité organisée », Mission de recherche droit et justice, Paris, 25-26 novembre 1999.

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Table

Introduction	5		
Une révolution judiciaire ?	8		
Les variations historiques du scandale	11		
« Affaires » ou « scandales » : quel usage des catégories ? ..	15		
Comprendre l'action des juges	18		
Prologue. De l'osmose à « l'indépendance » : brève histoire des rapports entre magistrature et politique	25		
Le magistrat du XIX ^e entre justice et politique	25		
Professionnalisation et autonomie judiciaires	30		
Les juges dans les scandales : chronologie des mobilisations	39		
Repères chronologiques : 1990-1997	42		
<i>I / LE CORPS EN QUESTION</i>			
1. De nouveaux magistrats ?	51		
Les métamorphoses du corps	52		
Les transformations de la structure du corps	54		
Des magistrats frustrés ?	64		
2. Magistrature et politique : deux mondes étrangers	77		
Les effets de la distance sociale	77		
Conceptions du métier et action des magistrats en charge d'« affaires »	90		
<i>II / UN PROCESSUS DE MOBILISATION JUDICIAIRE</i>			
3. Action des juges et dynamique des scandales	111		
Le basculement des visions du possible	112		
Comment s'installent les transformations	134		
4. La stabilisation des situations	145		
Nouvelles identités et nouveaux savoir-faire judiciaires	145		
De l'incertitude à la prévisibilité	161		
<i>III / LE MAGISTRAT ET SES ALLIÉS</i>			
5. Médias et magistrats	175		
Les stratégies médiatiques : usages ouverts et discrets des médias	176		
Le jeu sous contrainte	182		
Un apprentissage réciproque	185		
6. La concordance des activités	189		
Trois histoires locales	189		
Les logiques de l'action opportune	202		
7. La situation et le processus	222		
La définition des situations par les magistrats	222		
Expériences vécues et processus d'ensemble	232		
<i>IV / ENJEUX JUDICIAIRES, ENJEUX POLITIQUES</i>			
8. L'autonomisation judiciaire	241		
Déplacement et renforcement des frontières du monde judiciaire	242		
L'autonomisation : un produit collectif	249		
9. Action et légitimité politiques	261		
Luites politiques, effets judiciaires	262		
Le possible et le légitime	278		
Conclusion	292		
Bibliographie	298		
Annexes	304		
1. Déroulement du procès pénal	304		
2. Organisation judiciaire et carrière des magistrats	305		
3. Complément méthodologique	305		

TABLEAU – Profession du père actif des magistrats comparée avec celle des énarques et des étudiants en droit – Statistiques en %

	Magistrats					Énarques* 1983-1985	Étudiants en droit**
	Moyenne 1931-1978	1976-1978	1982-1985				
			Ensemble N = 430	Premier concours N = 304	Deuxième concours N = 42		
Agriculteur exploitant	4,3	3,5	2,7	2,3	7,1	1,3	4,2
Artisan, commerçant, petit industriel	13,3	12,7	4,8	4,6	7,1	5,6	10
Cadre sup. et prof. intell. dont :	51,6	60	65,7	67,4	54,7	75,3	46,7
Professeur			6,7	6,9	7,1		
Magistrat et autre prof. juridique			10	10,5	7,2		
Ingénieur			17,7	17,8	19		
Prof libérale			13,7	14,8	2,4		
Fonctionnaire A			17,4	17,4	19		
Prof. intermédiaire	16,5	8,8	18,7	18,4	21,4	12,8	18,5
Employé	6,3	7	4,4	4,6	2,4	2,2	8,9
Ouvrier	3,6	7,9	3,4	2,6	7,1	2,1	11,7

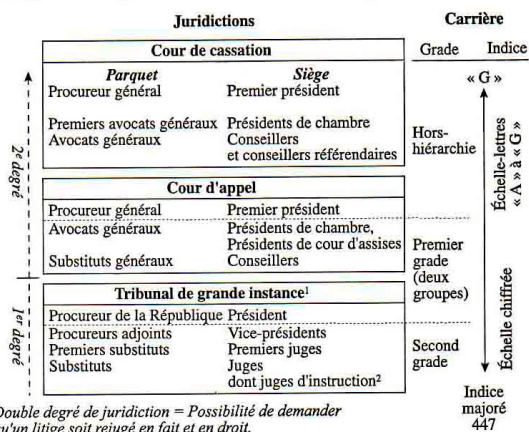
Pour les magistrats, les chiffres pour 1931-1978 sont calculés d'après J.-L. BODIGUEL, *Les Magistrats, un corps sans âme ?*, Paris, PUF, 1991, p. 140 ; les données pour 1976 à 1978 proviennent des statistiques de L. Claustres (annuelles, ENM, Bordeaux) ; les données pour 1982 et 1985 ont été rassemblées pour cette étude. Pour 1976-1978 et 1982-1985, la profession relevée est celle exercée par le père lors de l'entrée des magistrats dans le corps.

* Statistiques construites à partir de P. BOURDIEU, *La Noblesse d'État*, Paris, Minuit, 1989, p. 366. Elles concernent le concours externe d'entrée à l'ENA.

** Statistiques du ministère de l'Éducation nationale (DEP), étudiants en 2^e cycle, 1982-1983.

de nouveaux magistrats ?

2. Organisation judiciaire et carrière des magistrats



Double degré de juridiction = Possibilité de demander qu'un litige soit rejugé en fait et en droit.

1. On ne fait pas figurer sur ce schéma les tribunaux d'instance, qui trouveraient place à côté des tribunaux de grande instance.
2. Précisons que les juges d'instruction peuvent, en fonction de leur avancement dans la carrière, être vice présidents, présidents ou juges « de base ».